



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/20

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 25

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BERGERY

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23/02/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ADOPTER les taux d'imposition 2023 suivants :
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,54 %
 - o Taxe sur le foncier bâti : 39,00%
 - o Taxe sur le foncier non bâti : 25,62 %

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,

Yann DUGARD

La Secrétaire de séance,

Marie Claude BERGERY